

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA FHF ENCOURAGE LE DEVELOPPEMENT DE LA MEDECINE POLYVALENTE HOSPITALIERE

A quelques semaines de la présentation de la réforme du système de santé par le Président de la République, la Fédération hospitalière de France (FHF) publie son rapport sur la médecine polyvalente à l'hôpital. Issu de la réflexion d'un groupe d'experts et sous la présidence du Professeur Philippe Morlat, le rapport présente un état des lieux qualitatif de l'exercice de la médecine polyvalente¹ et 16 recommandations d'actions pour que les besoins hospitaliers en soient pourvus et que la formation des médecins soit possible et adaptée.

Aujourd'hui, en France, on estime à environ 3000 praticiens temps plein et 500 temps partiel² concernés par l'exercice de la médecine polyvalente. La médecine dite « polyvalente » n'est cependant pas une discipline d'exercice reconnue par les autorités ordinales. Elle n'est pas identifiée par une formation diplômante universitaire spécifique et les praticiens l'exerçant ne sont pas reconnus comme médecins spécialistes.

Or, compte tenu de l'évolution démographique de la population française et des modifications de l'exercice de la médecine ambulatoire, **la médecine polyvalente hospitalière s'est beaucoup développée ces dernières années et le besoin de santé auquel elle répond est croissant.**

« Il s'agit d'un enjeu notable pour les pouvoirs publics qui se doivent d'assurer la pérennité d'accès à des soins de qualité pour tous les citoyens quels que soient leur situation sociale ou géographique » souligne Frédéric Valletoux, président de la FHF

Afin de répondre aux besoins de santé de la population, la FHF exprime à nouveau son souhait **de ne pas diminuer le nombre lits dans les services de médecine polyvalente post-urgences afin de ne pas fragiliser les filières d'aval des services d'urgence.**

Il est également essentiel de profiter de la **mise en place des groupements hospitaliers de territoire (GHT) pour favoriser le travail en réseau** et les liens fonctionnels des praticiens exerçant en structures de médecine polyvalente ou SSR avec les services de médecine interne.

La FHF, mobilisée sur ce sujet, avait d'ailleurs évoqué dans ses [22 propositions pour la transformation du système de santé](#), la **nécessité de développer des modalités d'exercices innovantes et attractives entre la ville et l'hôpital.**

Le développement de la médecine polyvalente permettra de garantir une meilleure qualité des soins pour tous les patients.

¹ La médecine hospitalière polyvalente recouvre de nombreuses activités : services de médecine à prédominance post-urgences, services de soins de suite et réadaptation polyvalents, activité de médecine en milieu chirurgical, médecine somatique en centre hospitalier spécialisé, unité hospitalière de sécurité interrégionale

² données 2015 concernant les praticiens reçus au concours de praticiens hospitaliers en « médecine générale »



FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE

A PROPOS DE LA FHF

Créée en 1924, la Fédération hospitalière de France (FHF) représente la totalité des établissements du Service Public de santé (pas moins de 1 000 établissements publics de santé) et plus de 3 800 structures médico-sociales. Présidée par Frédéric Valletoux, elle réunit en son sein des femmes et des hommes d'origine et de sensibilités différentes (élus locaux et nationaux, médecins, directeurs, patients), toutes unies par la même vision confiante et responsable pour l'avenir du Service Public de santé.

Pour assurer sa mission de promotion du service public hospitalier, social et médico-social et de contribution à la définition de politiques publiques sanitaires, sociales et médico-sociales conformes aux intérêts de la population et à la santé publique, la FHF s'implique chaque jour en matière :

- D'accompagnement des Fédération hospitalières régionales et de leurs adhérents dans l'évolution du système de santé et médico-social pour une réponse toujours plus adaptée aux besoins de nos concitoyens,
- De représentation / promotion des établissements au niveau national, européen et international,
- D'information du grand public, afin de mieux faire connaître la spécificité des missions de nos établissements et valoriser l'engagement de leurs personnels.

www.fhf.fr
[@laFHF](#)